EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
VILLE DE PASPÉBIAC
TENUE LE LUNDI 12 JANVIER 2026 À 19 H

Sont présents à cette séance ordinaire :
Monsieur Jérémy Laplante, maire
Madame Gina Samson, conseillère
Madame Nancy Anglehart, conseillère
Monsieur Dany Cyr, conseiller
Madame Marie-Andrée Côté, conseillère
Madame Francine Guité, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, Monsieur Jérémy Laplante.

Est également présent :
Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier

Est absent :
Monsieur Christian Grenier, conseiller et maire suppléant

2026-01-15 **RÉSOLUTION PRÉCISANT LA NATURE DES SITUATIONS NÉCESSITANT L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LE FRANÇAIS DANS LES COMMUNICATIONS DE LA VILLE DE PASPÉBIAC**

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.15 de la Charte de la langue française stipule que tout organisme de l'Administration auquel s'applique la politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas où le permettent les dispositions de la section 1 de ladite Charte;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Paspébiac est un organisme de l'Administration visé et que l'organisation soit se conformer à la disposition;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de **monsieur Dany Cyr, conseiller**;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

- **QUE** la présente résolution tienne lieu de directive en vertu de l'article 29.15 de la Charte de la langue française;

- **D'INFORMER** le ministère de la Langue française que la ville de Paspébiac utilise exclusivement le français dans toutes ses communications publiques;

- **QUE** la présente résolution soit transmise au ministère de la Langue française, diffusée sur le site internet de la ville de Paspébiac et envoyée par courriel à tous les employés de l'organisation dans les meilleurs délais.

EXTRAIT certifié conforme au livre des délibérations
Le 13 janvier 2026

MRC DE BONAVENTURE VILLE DE PASPÉBIAC

Daniel Langlois, directeur général et greffier

Jérémy Laplante, maire